

APUR.2016.8

Cahier des charges pour une prestation de refonte du site web de l'Apur

17 novembre 2016

Co	ntexte .		3
1.	Prés	entation de l'Apur	3
:	1.1.	Création, missions	:
:	1.2.	Statuts et membres	- :
:	1.3.	Fonctionnement	_
:	1.4.	Confidentialité des informations	
2.	Forn	ne de la consultation	
		et de la consultation	
3.	Obje	et de la consolitation	4
	3.1.	Objectifs du site	4
3	3.2.	Cibles	5
3	3.3.	Webdesign	_
	3.4.	Types de contenus disponibles sur le site actuel	5
	3.5.	Ressources humaines Apur affectées sur le projet	6
	3.6.	Lots	
:	3.7.	Propriété	6
4.	Spéd	cifications fonctionnelles du lot 1	6
	4.1.	Déclinaison et structuration des pages du site	E
	4.1.1.	Rubriquage	
	4.1.2.	Pages particulières	
	4.1.2.1.	Structure de la page d'accueil	
	4.1.2.2.	Structure des pages publications	-
	4.1.2.3.	Structure de la page contact	
	4.1.2.4.	Structure des pages actualités et de la page recensant l'ensemble des actualités	
	 4.1.2.5.	Espace « appels d'offres »	
	4.1.2.6.	Espace « presse »	
	4.1.3.	Structure des pages rubriques	
	4.1.3.1.	Rubrique « l'atelier »	
	4.1.3.2.	Rubrique « nos travaux »	9
	4.1.3.3.	Rubrique « données »	10
	4.1.3.4.	Rubrique « international »	10
	4.1.3.5.	Rubrique « observatoires »	10
	4.1.4.	Pages standards	11
	4.2.	Les « satellites » de l'Apur	11
	4.3.	Syndication de contenus	11
	4.4.	Newsletter	11
	4.5.	Version anglaise du site	11
	4.6.	Version espagnole (ou autre) du site	
	4.7.	Eléments communs à toutes les pages du site	12
	4.7.1.	Datation des pages, fil d'Ariane, sitemap	12
	4.7.2.	Impression des pages	12
	4.7.3.	Statistiques de consultation du site	12
	4.7.4.	Protection contre le spam	13
	4.7.5.	Moteur de recherches	13
	4.7.6.	Pages d'erreur	13
	4.7.7.	Divers	13

4	.7.8.	Header et footer	13
5.	Spé	cifications techniques, statistiques et accompagnement du lot 1	14
5	.1.	Site actuel	14
-	.1.1.	Eléments techniques sur l'hébergement	-
-	.1.2.	Eléments sur le CMS et applications liées utilisés :	
5	.1.3.	Trafic actuel	
5	.2.	Prestation attendue	15
5	.2.1.	Objectif en termes de performances	15
5	.2.2.	Transfert des données	15
5	.2.3.	CMS	15
5	.2.4.	Images et visuels	16
5	.2.5.	Règles d'écritures d'URL, SEO, accessibilité et CNIL	16
5	.2.6.	Navigateurs supportés	16
5	.3.	Accompagnement de la prestation	17
6.	Spé	cifications du lot 2, accompagnement après mise en place du site internet	17
7.	Spé	cifications du lot 3 - optionnel	18
8.	Dur	ée de la prestation	18
9.	Cla	use de réexamen	18
10.	Lie	J d'exécution du marché	19
11.	Dis	positions applicables	19
12.	Cor	ditions d'exécution de la mission	19
13.	Var	Variantes	
14.	Мо	dalités de règlement	19
1	3.1.	Rémunération	19
1	3.2.	Modalités de paiement	19
1	3.3.	Adresse de facturation	19
1	3.4.	Délais de paiement	20
15.	Prix	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	20
16.	Fra	s et indemnités	20
17.	Rés	iliation	20
18.	Loi	applicable	21
19.	Crit	ères de choix	21
20.			21
21.	Cor	nposition de la réponse	22
22.	Dog	cuments contractuels	22
23.	Cor	nditions de l'envoi et de remise de l'offre	22
24.	Cal	endrier de mise en œuvre	23
25.	Cor	rtact	23

Contexte

Dans le cadre de l'ordonnance 2015-899 de juillet 2015, l'Apur soumet à consultation une prestation de refonte de son site web.

1. Présentation de l'Apur

1.1. Création, missions

L'Atelier parisien d'urbanisme a été créé le 3 juillet 1967

Il a pour mission de suivre et analyser les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des orientations de la politique urbaine et des documents d'urbanisme, ainsi qu'à la préparation des projets à l'échelle de Paris, de la Métropole du Grand Paris, et de l' aire urbaine ou de tout ou partie de la région lle-de-France.

A cette fin, il observe et analyse les évolutions urbaines, notamment à partir des données démographiques, économiques et sociales ou immobilières concernant la capitale française et d'autres grandes villes et peut engager des réflexions prospectives, élaborer des propositions d'actions et des projets d'aménagement localisés, réaliser toutes études d'urbanisme ou d'aménagement, effectuer des expertises ou encore contribuer à celles-ci.

Il peut également effectuer toute mission ou étude se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en favoriser la réalisation pour ses membres, des collectivités ou des établissements publics non adhérents.

1.2. Statuts et membres

L'Apur est une association sans but lucratif entre la Ville et le Département de Paris, l'Etat, la Métropole du Grand Paris, la Société du Grand Paris, le syndicat mixte ouvert d'études Paris Métropole, la CCI de Paris(Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris), la RATP (Régie Autonome des Transports Parisiens), le Territoire Grand Paris Seine Ouest (GPSO, T3), le Territoire Est Ensemble (EE, T8), le Territoire Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont (T12), le Siaap (Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne), le Sipperec (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication), le STIF (Syndicat des transports d'Île-de-France), le Syctom, l'APHP (Assistance publique hôpitaux de Paris), la Caisse des dépôts, Eau de Paris, Epaurif, Grand Paris aménagement, Paris Habitat, Ports de Paris et SNCF Immobilier (Société Nationale des Chemins de fer Français Immobilier). Il est contrôlé par une assemblée générale et un conseil d'administration présidés par Claude Dargent, Conseiller de Paris et du 15^e arrondissement.

1.3. Fonctionnement

L'Apur compte environ 80 salariés permanents : il est organisé autour d'un conseil de direction qui comprend un conseil de gestion, un comité de pilotage étude et ressources et un comité stratégique ; le comité de pilotage études et ressources pilote des études, des bases de données et des cartographies portant sur les sujets urbains, environnementaux, sociétaux, métropolitains et internationaux, et comprend également une équipe système d'information et données incluant la base de données de référence ; l'équipe communication est directement rattachée au conseil de direction.

1.4. Confidentialité des informations

Le candidat du marché sera soumis au secret professionnel et à l'obligation de discrétion les plus stricts, pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont il aura connaissance au cours de l'exécution. Il s'interdira notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable de l'Apur.

La sécurité et la confidentialité des informations, des données et des accès informatiques devront respecter les textes de loi et régimes applicables, notamment la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés », les dispositions du Code de la propriété intellectuelle applicables aux logiciels et celles du Code pénal.

2. Forme de la consultation

Le présent marché est passé en procédure adaptée.

Conformément à la spécificité de la procédure adaptée, et en vertu de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier. Le pouvoir adjudicateur engagera une phase de négociation avec les 5 meilleurs candidats pour qu'ils ajustent leur offre au plus près du cahier des charges. Cette possibilité de négociation s'entend dans le respect de l'objet et de l'économie générale du marché.

Le délai de validité de chaque offre faite par chaque soumissionnaire est de 120 jours à compter de la date d'émission de l'offre.

La forme des groupements est libre au stade de la remise des offres.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

Le marché est attribué par lots à un titulaire unique.

Le budget pour le lot 1 devra avoisiner les 52k€ TTC. Le budget annuel pour le lot 2 ne devra pas excéder 15k€ TTC.

3. Objet de la consultation

Ce cahier des charges présente les attentes de l'Apur concernant une prestation de refonte de son site internet.

L'Apur est présent sur internet depuis fin 2002 et le site actuel a été entièrement revu en avril/mai 2010. Il est locataire de plusieurs noms de domaine, pointant vers l'URL principale apur.org. Le CMS (système de gestion de contenu) sur lequel repose le site (Drupal 6) n'est plus maintenu et des attaques peuvent le fragiliser. Une nouvelle charte graphique est en cours de mise en place, elle sera fournie au prestataire.

L'intégralité des contenus du site actuel sera à reprendre sur le nouveau site.

La version finale du site est attendue pour présentation en Conseil d'administration le 12 juin 2017, néanmoins l'Apur se réserve le droit de demander des ajustements s'il les juge nécessaires. La ou les demandes seront communiquées au titulaire dans les 30 jours qui suivent la livraison finale du site. Le titulaire aura alors jusqu'au 4 septembre 2017 pour les réaliser.

3.1. Objectifs du site

 Rendre les études et les données de l'Apur plus accessibles et plus visibles pour tous les publics :

- Simplifier le parcours de navigation et faciliter l'accès au contenu.
- Augmenter l'audience et les téléchargements/consultations de publications.
- Rendre compte de l'activité et du dynamisme de l'Apur.
- Rendre compte de l'expertise de l'Apur.
- Rendre compte de nos méthodes de travail en atelier?

3.2. Cibles

- Le site devra s'adresser à 3 types de publics :
 - Les adhérents et les partenaires de l'Apur;
 - Les professionnels et initiés (journalistes, étudiants, chercheurs, élus, architectes, urbanistes, techniciens...);
 - o Le grand public.
- Ces cibles sont donc relativement hétérogènes et regroupent un public de « connaisseurs » et un public plus généraliste voire néophyte.

3.3. Webdesign

Un effort particulier sur la clarté et l'accessibilité des contenus sera demandé au prestataire retenu. Le site privilégiera une approche aérée avec une hiérarchisation des titres importante. Le nouveau site adoptera les codes de la nouvelle génération de sites tout en étant sobre et pérenne dans le temps.

3.4. Types de contenus disponibles sur le site actuel

- Le site de l'Apur est consulté principalement pour :
 - Les publications mises en lignes et téléchargeables sous forme de PDF. Ces publications sont composées en grande partie :
 - Des études : documents d'analyse produits par l'Apur sur les différents sujets d'urbanisme. Ces documents font entre 20 et 150 pages. Ils sont souvent accompagnés d'une synthèse, version synthétique de l'étude dont le nombre de pages varie entre 4 et 20.
 - Des notes : documents plus courts que les études, elles font le point sur un sujet donné.

Et à la marge des livres (dont la collection des « Paris Projet »).

- Les données en Open Data.
- Les applications de cartographie interactive.
- Au regard de l'étude lancée auprès des utilisateurs du site et consultable en annexe (Annexe n°1 - Résultats sondage pour un nouveau site), ce public apprécie la richesse, la qualité et la quantité des contenus proposés. Il plébiscite le téléchargement de PDF et la lecture sur le site.
- Le site compte à la mi-octobre 2016 :
 - 481 études
 - o 109 notes
 - o 30 »Paris projet »
 - o 14 livres
 - o 277 articles
 - o 90 articles datés
 - o 1896 documents associés
 - 1474 images
- L'intégralité des contenus du site actuel sera à reprendre sur le nouveau site

3.5. Ressources humaines Apur affectées sur le projet

- 1 responsable de la communication
- 1 chargée de communication
- 1 responsable web
- 1 développeuse web rattachée à l'équipe système d'information et données.

3.6. Lots

Le marché est divisé en deux lots fermes:

- Création d'un site internet (lot 1).
- Mise en place d'une tierce maintenance applicative (TMA) (lot 2).

Et un lot en tranche optionnelle :

 Interventions complémentaires ou ponctuelles, lot exprimé en prix de journée par profil d'intervenant mobilisé.

3.7. Propriété

Conformément aux articles L121-1, L122-1 et L131-3 du Code de la Propriété Intellectuelle, l'auteur cède à l'Apur les droits de propriété du site internet objet du marché pour une durée de 10 ans.

La présente concession comprend également, conformément à l'article L 122-6-1 du Code de la propriété intellectuelle : le droit d'utiliser, d'installer, d'interfacer et de paramétrer le site internet.

L'Apur est propriétaire de l'ensemble des graphismes, iconographies et tout autre contenu créé pour le site et la/les bases de données.

Les droits cités au présent article peuvent être exercés par l'Apur ainsi que par tout tiers désigné par lui.

4. Spécifications fonctionnelles du lot 1

4.1. Déclinaison et structuration des pages du site

Le chapitre 4.1. du présent cahier des charges vise à décrire les différentes structures de pages présentes sur le nouveau site. Cette partie n'est pas exhaustive et pourra être amenée à évoluer. Un accompagnement sur la structuration de ces pages ainsi que sur l'organisation du contenu est attendu du prestataire retenu.

4.1.1. Rubriquage

• Se référer au document en annexe « annexe n°2 - sitemap site Apur 2016 » pour prendre connaissance des rubriques et sous-rubriques du site actuel. Le document « Annexe n°3 - carte du site avant - après», en annexe, présente la comparaison du sitemap et de ce qu'il pourrait devenir. L'Apur souhaite simplifier ces nombreux accès en diminuant le nombre de rubriques. Les rubriques figées se limiteraient ainsi à :

- L'atelier
- Nos travaux
- o Données
- International
- Observatoires
- Certaines rubriques auront des sous-rubriques (par exemple des sous-rubriques thématiques dans la rubrique « Nos travaux »).
- Un accompagnement est attendu sur l'intitulé des rubriques et des sous-rubriques.
- Certaines de ces rubriques pourront être amenées à évoluer (notamment la rubrique « Observatoires »).

4.1.2. Pages particulières

4.1.2.1. Structure de la page d'accueil

Celle-ci devra être épurée et comporter a minima 3 « blocs »:

- Les publications de l'Apur.
- Les actualités de l'Apur et de ses partenaires.
- Les données en Open Data et les applications de cartographie interactive mises à disposition par l'Apur.

Elle devra aussi comprendre :

- Une entrée vers le contenu via les rubriques figées (et éventuellement une entrée originale du type nuage de mots).
- Un bloc réseaux sociaux (Twitter, Facebook...) listant le fil d'actualité de l'Apur.
- Un bloc agenda présentant des actualités datées et textuelles.
- Eventuellement une actu particulière de type « chiffre du mois ».

Cette page devra pouvoir coller à l'actualité que l'Apur souhaite proposer.

4.1.2.2. Structure des pages publications

Il est demandé au prestataire de proposer une solution technique afin que chaque page publication (études, notes, « Paris Projet », livres, cartographies interactives) puisse proposer aux utilisateurs de :

- lire l'étude ou la note directement sur le site sous forme de contenu web, ou au moins sa synthèse.
- télécharger le PDF du document (étude, synthèse, note, etc.).

La page devra:

- Donner accès aux autres études en lien avec le sujet (par exemple un bloc « sur le même sujet ») pouvant intéresser les utilisateurs.
- Mettre en avant les « éléments clés de l'étude » (par exemple un bloc « chiffres clés »/ » éléments clés »).

Se référer en annexe à :

- « Annexe 4 éléments pages publications », qui recense les éléments à faire figurer pour les publications.
- « Annexe 5 éléments pages cartes interactives » qui recense les éléments à faire figurer pour les éléments de cartographie interactive.

4.1.2.3. Structure de la page contact

- Cette page devra permettre aux utilisateurs de contacter certains services de l'Apur.
 Cette liste de contacts, masqués pour éviter le spam, sera facilement éditable ainsi que les emails destinataires. Les utilisateurs pourront adresser des pièces jointes.
- Un historique des emails transitant par le site, sous la forme d'un tableau daté, est attendu afin d'en assurer plus facilement un suivi en interne.
- Les emails de contact seront protégés, et non visibles dans le code source de la page, afin d'éviter de recevoir des emails parasites.
- L'interface sera sous la forme d'un formulaire avec menu de contact déroulant, affichage d'un plan d'accès à l'Apur, indication des métros et bus et des coordonnées téléphoniques. L'Apur devra pouvoir modifier manuellement ces éléments.
- Un contrôle de saisie de l'email sera effectué, une image captcha affichée (ou tout autre moyen de sécurisation des envois), un envoi de l'adresse IP accompagnera l'email, afin de se prémunir d'emails parasites.

4.1.2.4. Structure des pages actualités et de la page recensant l'ensemble des actualités

Les actualités sont accessibles uniquement depuis l'espace réservé aux actualités sur la page d'accueil.

La page recensant toutes les actualités :

 Page recensant toutes les actualités, qui s'incrémente automatiquement au fur et à mesure que l'on crée des actualités. La mise en place de cette page automatique sera proposée par le prestataire. Pour y accéder, une entrée type « toutes les actualités » dans l'espace réservé aux actualités sur la page d'accueil doit être prévu.

Les pages actualités :

- La page type actualité s'appuiera en termes de contenus sur le document en annexe « Annexe n°6 éléments pages actualités ».
- Certaines de ces actualités font référence à un évènement daté et peuvent donc être reprises dans le bloc agenda de la page d'accueil.

4.1.2.5. Espace « appels d'offres »

L'Apur est amené à ouvrir des appels d'offres dans un espace accessible à tous mais doit avoir la possibilité d'ouvrir des extranets dédiés afin d'échanger des documents spécifiques. Cet espace « appels d'offres » devra donc répondre aux besoins exprimés ci-dessous :

- Un accès de type extranet (avec login de connexion et mot de passe) est à paramétrer et à sécuriser. Il permettra d'accéder aux appels d'offres où peuvent figurer des éléments sensibles. La protection des documents y étant localisés devra être assurée;
- Au clic sur « appels d'offres » (4.7.8 Header et Footer), une page recensant tous les appels d'offres en cours s'affiche. S'il n'y en a pas, une mention l'indique. Une mire de connexion permet aux utilisateurs de se connecter et d'accéder aux appels d'offres. Il sera possible aux utilisateurs de demander un accès dans le cadre d'un appel d'offre en cours.
- A l'inscription des utilisateurs, un formulaire devra être rempli et alimentera une base de données. Un contrôle automatique de saisie de l'email sera effectué, une image captcha sera affichée et l'adresse IP sera envoyée avec la demande d'accès à l'extranet de l'appel d'offre. Dans le back office, il sera possible pour l'administrateur de l'Apur et/ou le profil en charge d'accréditer ces demandes, de donner ou refuser les autorisations d'accès ou de les mettre en attente.

- L'administrateur de l'Apur et/ou le profil en charge de ces accréditations pourra rajouter différents comptes manuellement, sans passer par le module de demande d'accès en ligne.
- La mise en place en back office de ces extranets se fera par procédure automatique et paramétrables (création des espaces protégés, gestion des rôles et des accès).
- De nombreux extranets ont déjà été mis en place sur le site actuel dans le cadre d'appels d'offres et également hors cadre d'appel d'offre : il faudra les conserver, surtout au niveau des contenus associés (documents, pages HTML de questions/réponses, ...) afin que l'on puisse s'y connecter. Les anciens comptes et leurs droits associés doivent donc être récupérés.

4.1.2.6. Espace « presse »

- Cette page recense tous les communiqués de presse émis par l'Apur selon un classement ante chronologique. Elle s'alimente automatiquement à partir du moment où le système voit la présence d'un communiqué de presse (bouton ou autre dans le workflow des publications ou des articles).
- En plus de cette mise à jour automatique, il faudra pouvoir alimenter cet espace manuellement par des articles, dossiers, communiqués de presse, visuels ou tout autre contenu multimédia...
- On accède à ces contenus presse depuis des articles ou des publications, où ils sont éventuellement mentionnés (et liés). On y accède aussi par l'entrée « espace presse » dans le header.

4.1.3. Structure des pages rubriques

- Ces pages centralisent des contenus (têtes de grappe) et vont obéir à une même physionomie mais en fonction des contenus des adaptations seront à prévoir.
- Elles sont accessibles depuis le menu principal du site.
- Les intitulés des rubriques ne sont pas définitifs et l'Apur attend un conseil sur ces dénominations.
- Le nombre et le choix des rubriques n'est pas définitif et pourra évoluer.
- Les structures proposées ci-dessous ne sont pas figées, le prestataire pourra proposer une structuration différente dès lors que celle-ci reprend les contenus énoncés.

4.1.3.1. Rubrique « l'atelier »

• Un sommaire avec accès aux statuts, instances de gouvernance, financement, organisation et au programme de travail, accessibles directement sur la page.

4.1.3.2. Rubrique « nos travaux »

- Un moteur de recherche simple et un moteur de recherche détaillé et multicritères devront être proposés (recherche par mots clés, par thème, par date, par type de contenu). Ils permettront de retrouver des publications, mais aussi des applications cartographiques, des cartes et graphiques interactifs. (cf. aussi 4.9.5, sur le moteur de recherches).
- Les dernières publications seront mises en avant (texte + visuel) ainsi qu'une application de cartographie interactive. Par défaut et automatiquement, les dernières publications s'afficheront (date de dernière mise en ligne), mais l'Apur pourra modifier manuellement cet affichage.

4.1.3.3. Rubrique « données »

La page donnera accès à 2 types de contenus :

- Les données mises à disposition par l'Apur et actuellement disponibles sur le « satellite » Open Data (http://cassini.apur.opendata.arcgis.com/).
 - Afin de limiter le nombre de clics et faciliter le parcours utilisateur, une barre de recherche et des boutons pointeront sur l'URL paramétrable http://cassini.apur.opendata.arcgis.com/ : les boutons pointeront sur des thématiques (par exemple
 - http://cassini.apur.opendata.arcgis.com/datasets?q=apur_bd_equipement&sort_by=na_me) et les mots de la recherche entrés par les utilisateurs dans la barre de recherche devront s'ajouter à l'URL (par exemple, avec le terme « tramway » entré par les utilisateurs dans la barre de recherche : http://cassini.apur.opendata.arcgis.com/datasets?q=tramway&sort_by=relevance). Les applications cartographiques développées par l'Apur.
 - Certaines applications cartographiques seront directement accessibles sur la page; il s'agira par défaut de nos derniers travaux de type « applications web », mais l'Apur pourra modifier manuellement cet affichage.
 - Un lien du type « toutes nos applications » sera prévu, qui redirigera les utilisateurs sur la page du site « nos travaux » sur laquelle se trouvera le moteur de recherche multicritères. Afin de faciliter le parcours de l'utilisateur le critère « applications web » devra être présélectionné.
- Un sommaire sera proposé qui permettra d'accéder rapidement aux éléments de la page.

4.1.3.4. Rubrique « international »

Depuis sa création, l'Apur exerce des activités à l'international. Ces activités sont de 3 types :

- Coopération décentralisée.
- Contrats.
- Participation à des colloques internationaux et réception de délégations étrangères.
- La page présentera les compétences et les références de l'Apur en matière de projets internationaux.
- Les contenus de cette page sont des rapports ou des études et sont donc proches des pages publications.
- Une proposition de structuration de la page est attendue pour permettre aux utilisateurs d'accéder à l'ensemble des projets (une cinquantaine, en augmentation). Par exemple une carte interactive avec la possibilité d'une mise à jour rapide.

4.1.3.5. Rubrique « observatoires »

L'Apur est en charge de la mise en œuvre et du suivi de différents observatoires (9 aujourd'hui). Chaque observatoire met à disposition des études et des données dédiées.

- La rubrique comportera un sommaire afin d'accéder aux différents observatoires.
- La page présentera de manière générale les observatoires dont l'Apur a la charge.
- Une proposition de structuration de la page est attendue.

4.1.4. Pages standards

- Ces pages ne sont ni des pages particulières ni des pages rubriques.
- Le gabarit de ces pages devra pouvoir supporter des blocs de texte, des contenus multimédias, des blocs de liens, de nombreux contenus associés (dont le nombre peut atteindre plusieurs dizaines), etc.
- Ces pages pourront centraliser des contenus organisés et/ou construits « au fil de l'eau ».

4.2. Les « satellites » de l'Apur

Le site permettra d'accéder à des « satellites » existants comme par exemple, le portail Cassini actuellement (http://carto.apur.org:8080/page accueil/), le portail Open Data de l'Apur (http://cassini.apur.opendata.arcgis.com/), ou à venir comme une boutique en ligne, une photothèque, un fonds documentaire, etc.

4.3. Syndication de contenus

- L'accès aux flux RSS se fera sous deux formes selon le choix des utilisateurs : un fil d'information général et des fils d'informations thématiques.
- Les flux mis à disposition des utilisateurs reprendront de manière automatique les éléments (pages) modifiés sur le site.
- Le prestataire indiquera le meilleur moyen de signaler l'existence de ces flux sur les pages concernées.
- Il est demandé de laisser la possibilité de faire paraître une publication temporaire sans que celle-ci soit reprise dans le flux RSS.

4.4. Newsletter

- Le site devra pouvoir être couplé à la solution SimpleMail (https://simple-mail.fr/) (inscriptions, désinscriptions, etc.) avec protection des inscriptions fantaisistes (captcha ou autre).
- La newsletter devra être modulable en fonction des contenus à y insérer selon un ou plusieurs templates mis à disposition par le prestataire.
- Ces contenus seront principalement récupérés depuis le site par drag and drop. Il faudra laisser la possibilité à l'administrateur d'ajouter d'autres contenus (textes, images, liens, ...) en plus d'un éditorial facultatif.
- Le formulaire d'inscription comportera un seul champ, qui sera obligatoire : l'email.
- Un contrôle de saisie de l'email sera effectué.
- Un historique lisible des newsletters déjà diffusées sera accessible pour les utilisateurs.

4.5. Version anglaise du site

- Le site internet est bilingue depuis 2010. Toutes les pages ajoutées depuis cette date sont traduites et intégrées sur le site. Le site est généralement traduit après un délai de quelques semaines.
- Le prestataire devra reprendre la totalité des contenus en anglais du site actuel dans la nouvelle version du site.
- L'URL rewriting des pages traduites devra continuer de tenir compte de la langue anglaise et permettre de déterminer dans quelle langue une page a été consultée. Etant donné qu'il y a un existant avec les pages en anglais déjà en ligne, l'URL rewriting devra

- préserver la notoriété de ces pages, si jamais les règles de réécriture devaient être modifiées.
- Il sera possible par un simple bouton de basculer du français en anglais (et réciproquement) et aussi de signaler des articles non encore traduits que les utilisateurs souhaiteraient voir traduits (formulaire en anglais).
- Le prestataire devra créer la version anglaise à l'identique du site français, tant au niveau des contenus que des rubriques et sous-rubriques.
- Pour les contenus qui s'affranchissent d'une traduction (nom des auteurs, numéros ISBN, nombres de pages, etc.), une duplication sera envisagée afin qu'elle soit proposée à la version anglaise du site.

4.6. Version espagnole (ou autre) du site

 Le CMS proposé devra nous permettre, si besoin, d'ajouter une nouvelle langue de traduction du site.

4.7. Eléments communs à toutes les pages du site

4.7.1. Datation des pages, fil d'Ariane, sitemap

- Toutes les pages du site comporteront la date de la dernière mise à jour du site.
- Lorsqu'on clique sur la date, on accède à une page récapitulant les derniers contenus publiés/ mis à jour sur le site.
- Un fil d'Ariane permettra aux utilisateurs de savoir dans quelle partie du site ils se trouvent.
- Il sera possible d'accéder directement à un endroit de la page pour les contenus longs (sommaire/ancres).
- Un sitemap sera mise en place pour montrer les arborescences du site et permettra d'indexer tous les contenus dans le but de faciliter aussi le référencement.
- L'Apur devra pouvoir publier une page, exceptionnellement et temporairement, sans qu'elle soit reprise dans le sitemap.

4.7.2. Impression des pages

- Les pages devront être imprimées correctement (lisibilité et pagination) soit au format PDF, soit en impression normale. Des feuilles de style propres aux impressions seront privilégiées.
- La lisibilité des informations essentielles sera à privilégier.

4.7.3. Statistiques de consultation du site

 Toutes les pages du nouveau site devront intégrer le code GoogleAnalytics que l'Apur utilise, afin que la continuité de l'observation statistique soit possible.

4.7.4. Protection contre le spam

• Afin de limiter les accès au site fantaisistes et spam, proposer des captcha intelligentes ou tout autre système éprouvé.

4.7.5. Moteur de recherches

- Compte tenu des nombreuses publications de l'Apur sur des thématiques très variées, le moteur de recherche est une composante majeure du site Internet et doit être visible dès la home. Fonctionnant par mots-clés, celui-ci devra aussi permettre une recherche multi-critères.
- Plusieurs facettes seront proposées pour filtrer les contenus dans le mode de recherche avancé (types de publication, cartes, graphiques interactifs, ...).
- Le prestataire devra argumenter son choix de technologie (moteur lié à un CMS ou utiliser Google en l'habillant).

4.7.6. Pages d'erreur

• Les pages en construction et les arborescences non déclinées ne devront pas apparaître pour les utilisateurs. Une page 404 sera à mettre en place en français et en anglais. Elle apparaîtra lorsqu'une page n'existe pas. Mention sera faite sur ces pages de la possibilité qu'ont les utilisateurs de se référer à la page « contact » pour signaler l'erreur 404.

4.7.7. Divers

 Des modules de mise en relation des contenus de l'Apur avec des tiers (« ami », « réseaux sociaux, etc.) seront proposés.

4.7.8. Header et footer

La répartition donnée ci-dessous pourra évoluer sur conseil du prestataire retenu, afin de tenir compte de la physionomie et de l'équilibre des pages.

- Header:
 - Il a un contenu fixe d'une page à l'autre et est figé en haut de page (agencement à proposer par le prestataire).
 - Il comprendra les éléments suivants :
 - Inscription à la newsletter
 - Accès espace presse
 - Partenaires et adhérents de l'Apur
 - Accès réseaux sociaux
 - Moteur de recherche simple
 - Drapeau pour basculer vers site en anglais/français
- Footer:
 - Il a un contenu fixe d'une page à l'autre et se situe en bas de page (agencement à proposer par le prestataire).
 - Il comprendra les éléments suivants :
 - Contact

- Mentions légales
- Plan du site
- Crédits
- Offres d'emplois
- Appels d'offres

Point particulier pages « offres d'emplois » et « appels d'offres » :

• Lorsque ces pages ne contiennent aucun contenu, une mention indique qu'aucun contenu n'est disponible à l'instant T. Ce sont des pages dont les contenus doivent pouvoir se dépublier automatiquement à une date et une heure données.

5. Spécifications techniques, statistiques et accompagnement du lot 1

5.1. Site actuel

5.1.1. Eléments techniques sur l'hébergement

- Haisoft (https://www.haisoft.fr/) est notre prestataire d'hébergement.
- serveur actuel sur lequel s'appuie le site:
 - O Double CPU Intel(R) Xeon(R) CPU E5-2430 0 @ 2.20GHz (24 coeurs HT au total) (utilisé à 10 %)
 - o 32 Go de RAM (utilisé à moins de 50 %)
 - O Disque dur 500 Go en RAID-1 matériel (utilisé à 20 %)
 - Débit actuel maximum théorique : 100 Mbps (utilisé à moins de 10 %)
- configuration logicielle:
 - CentOS 6.5 (peut être upgradé)
 - o Plesk 12.5
 - o Apache 2.2.15 (version dépendante de la version de CentOS)
- plateforme attaquée de temps en temps.

5.1.2. Eléments sur le CMS et applications liées utilisés :

- CMS Drupal 6 (version qui n'est plus supportée).
- un certain nombre de développements ont été effectués (codage en dur, exceptions, ...), se référer au document « Annexe n°7 liste implémentations custom ».
- newsletter et gestion des abonnés sous SimpleMail (https://simple-mail.fr/).

5.1.3. Trafic actuel

- Si aucune actualité et/ou publication n'est publiée, le site est peu vu.
- Environ 20.000 sessions par mois (15.000 VU), 60.000 pages, visites de 3 minutes, proportion du site en anglais 14 %.
- Un site où l'on vient après avoir cherché depuis un moteur de recherche avant tout.
- Réseaux sociaux 3-4 %; en augmentation.

- Le trafic peut augmenter brusquement quand la presse parle de nos parutions. Cela reste ponctuel.
- 2.000 suiveurs sur FB, 4.000 sur twitter, 3.000 abonnés à la newsletter.

5.2. Prestation attendue

5.2.1. Objectif en termes de performances

- Une partie de nos utilisateurs n'a pas obligatoirement un équipement informatique à jour, ni la meilleure des connexions à internet : le site devra être fluide et ne pas être lent sur une configuration standard d'équipement informatique et d'accès à internet.
- Privilégier des techniques de pages s'ouvrant vite (Google AMP).

5.2.2. Transfert des données

- La règle de base est de récupérer tous les contenus en base de données. Et, éventuellement, de ne pas les afficher sur le site.
- Il faut préserver l'URL rewriting pour conserver la notoriété des pages du site de l'Apur.
- L'une des tables de passage entre ancien et nouveau site est à consulter en annexe : « Annexe n°3 carte du site avant après ».
- La base de données des abonnés au site gérée sous SimpleMail, est à récupérer par le prestataire sur le nouveau CMS, sans perte.
- Pendant une période limitée dans les temps, les deux sites coexisteront. Le prestataire devra indiquer le moment de la bascule. Cette bascule devra s'effectuer facilement.

5.2.3. CMS

- Le choix du CMS n'est pas imposé, mais devra être argumenté.
- Proposer un CMS stable, actuel, suivi par une grande communauté, pérenne et qui se met à jour sans heurts de migration.
- Le prestataire paramétrera le circuit de validation des mises en ligne (flux de travail) pour les différents profils qui alimenteront le site. Ce processus, qui permet d'aboutir à la mise en ligne d'informations sur le site, doit être pratique. Des listes de comptes seront à récupérer du site actuel (auteurs, adhérents CA, salariés Apur, etc.) afin d'établir les envois de workflow.
- Gestion du cache (serveur et navigateur) simplifiée afin que les contenus mis en ligne soient visibles de tous.
- L'Apur doit avoir accès aux feuilles de style du site et leur gestion ne doit pas dépendre du prestataire.
- L'administration et la gestion du site seront principalement assurées en interne par l'Apur pour les mises à jour et modifications de paramétrages simples. A cet effet, la gestion des menus (des rubriques et sous-rubriques) et du contenu du site doit être simple et souple et les outils intuitifs :
 - O Un module simple et intuitif doit permettre de mettre en ligne les nouveaux contenus (dont des contenus multimédias) publiés sur le site. Un outil de saisie de type WYSIWYG, performant, sera proposé pour insérer les contenus. L'accès au code HTML des articles en cours d'édition doit être possible.
 - La structure des pages devra pouvoir être mise à jour par des "drag and drop" (y compris celle de la page d'accueil) efficaces sous IHM simple et agréable à utiliser.

- Le CMS doit permettre à l'Apur de modifier (supprimer, créer, déplacer, renommer) les différents menus et sous-menus.
- Si des développements sont à prévoir, ils devront être documentés et opérés à part du code source du CMS et ceci afin de préserver sa possible évolution.
- Le CMS devrait permettre d'attribuer plusieurs rubriques/sous-rubriques à un contenu, afin qu'il apparaisse dans différentes rubriques le cas échéant.
- Une gestion des titres courts (pour l'écriture automatique des URL) et longs (pour l'affichage sur les pages) sera proposée.
- Les différentes pages du site devront pouvoir supporter des blocs de texte, des contenus multimédias (player vidéo, etc.), des blocs de liens, des contenus associés.
- Le site devra être responsive, léger et agréable à l'œil et dans sa navigation.

5.2.4. Images et visuels

- Le prestataire indiquera les tailles optimales des visuels pour décliner les contenus du site (page d'accueil, diaporama, vignettes, etc.).
- Il créera les éléments graphiques (fond de page, boutons, iconographies, etc.) cohérents avec l'identité graphique que l'Apur proposera au début de la prestation.
- Une partie du site (la plus ancienne) continuera de n'afficher que les visuels ancienne version, mais toutes les nouvelles mises en ligne obéiront aux nouvelles recommandations du prestataire.

5.2.5. Règles d'écritures d'URL, SEO, accessibilité et CNIL

- L'URL rewriting sera mise en œuvre afin que les moteurs de recherche indexent plus facilement des pages « francisées ». Certaines balises HTML seront privilégiées pour faciliter l'indexation de phrases clefs (balises h par exemple). Les images et iconographies devront pouvoir accepter des textes alternatifs et des titres (paramètres « alt » et « title »).
- De manière générale, il sera souhaitable de privilégier les standards SEO pour optimiser le référencement.
- L'écriture des URL se fera automatiquement, mais l'administrateur doit avoir la main pour la modifier facilement.
- Le site ayant des acquis en termes de « notoriété » et d'ancienneté, les éventuelles règles de réécritures d'URL devront en tenir compte pour ne pas repartir de zéro.
- Le site devra être accessible, respecter les standards, notamment ceux édictés par le W₃C et le WAA.
- Le site devra être en adéquation avec les recommandations de la CNIL (mentions sur les cookies, les sessions ou autres).
- Le prestataire pourra fournir à l'Apur un guide de préconisations au vu du métier et des pratiques de l'Apur, afin que les contenus qui sont mis à disposition des utilisateurs soient écrits dans un souci aussi de bon référencement.

5.2.6. Navigateurs supportés

- Compatibilité avec les navigateurs du moment (entre parenthèses les chiffres relatifs à la consultation de notre site selon les navigateurs depuis un an) :
 - o Chrome (43 %)
 - o Firefox (24 %)
 - o Safari (17 %)

- o Internet Explorer (13 %)
- Les versions N-1 devront être supportées.

5.3. Accompagnement de la prestation

- Le prestataire devra indiquer les moyens mis à disposition pour la mise à jour des pages du site (accès FTP, interface de mise à jour web, login, base de données, login et mots de passe, passage du mode développement au mode production, etc.).
- Maintenance et assistance
 - La communication entre l'Apur et le prestataire devra être opérationnelle sous différentes formes :
 - tickets d'intervention, avec plusieurs niveaux selon la nature des signalements. Cet outil devra permettre de qualifier la demande, de voir les réponses que le prestataire aura apportées et quand elles auront été effectuées. Le suivi sous la forme de tickets d'intervention et/ou d'avancement doit être mis en place dès le début de la prestation. Il permettra de signaler les bugs, les remarques de part et d'autre, l'avancement de la prestation.
 - La possibilité de joindre un interlocuteur pour la résolution de problèmes spécifiques sera très appréciée (appels téléphoniques vers un numéro non surtaxé).

Formation :

- Le prestataire indiquera un tarif à la journée et demi-journée pour des prestations de formation à l'outil.
- o Formation pas seulement adaptée au CMS choisi, mais aux pratiques courantes de l'Apur en matière de mise à disposition de contenus.
- Le prestataire proposera un accompagnement du personnel de l'Apur (4 à 5 personnes) en charge de la maintenance et de la mise à jour du site.
- Le prestataire fournira un didacticiel sur les principales phases de mise à jour des contenus du site, surtout côté back office et IHM.
- La formation devra prévoir un transfert de compétences permettant la gestion du site dès le lancement du projet. Le prestataire proposera un calendrier avant le terme de la livraison afin que les emplois du temps de tous soient calés.

6. Spécifications du lot 2, accompagnement après mise en place du site internet

- Un contrat de TMA contractuel entre les deux parties sera proposé et mis en place, une fois la livraison effective du site internet et après la période de recette. Il définira les obligations des deux parties.
- Maintenance et assistance
 - La communication entre l'Apur et le prestataire devra être opérationnelle sous différentes formes :
 - tickets d'intervention, avec plusieurs niveaux (3 au minimum) selon la nature des signalements (qualification, délais d'intervention et plages horaires d'intervention). Cet outil de ticketing sous une interface web devra permettre de qualifier la demande, de voir les réponses que le prestataire aura apportées et quand elles auront été effectuées. Le suivi sous la forme de tickets d'intervention et/ou d'avancement doit être mis en place dès le début de la prestation. Il permettra de signaler les bugs, les remarques de part et d'autre, l'avancement de la prestation.

 La possibilité de joindre un interlocuteur pour la résolution de problèmes spécifiques sera très appréciée (appels téléphoniques vers un numéro non surtaxé).

Seront appréciées :

- Une TMA permettant à la fois une maintenance corrective, une maintenance évolutive et des développements courts et spécifiques.
- Une TMA mensuelle, avec un quota d'heures allouées (à préciser dans la réponse).
- La possibilité de reporter les temps non utilisés sera à proposer.
- La possibilité de pouvoir majorer cette TMA ponctuellement en cas d'évènement non prévisible (gestion d'une attaque internet par exemple), à préciser dans le bordereau des prix le cas échant.
- Les grandes lignes de cette mise en place de TMA seront exposées dans la réponse par le prestataire.

Conseil et veille

- L'Apur pourra solliciter les conseils du prestataire sur l'évolution de son site internet, ses adaptations et développements.
- Le prestataire choisi se devra d'être force de proposition, conseil (monde et normes qui évoluent vite).

Développements hors TMA

 La possibilité d'avoir des développements spécifiques pourra être envisagée après la mise en place du site internet et se fera au regard des tarifs métiers que le prestataire aura remplis dans l' « annexe n°8 – bordereau des prix ».

7. Spécifications du lot 3 - optionnel

Le prestataire indiquera, dans l'annexe n°8 - Bordereau des prix CC site internet 2017, un prix de journée par profil mobilisé pour toutes les demandes de l'Apur qui ne seraient pas incluses dans les périmètres des lots 1 et 2.

8. Durée de la prestation

Le contrat du lot 1 prendra effet à compter de a date de début de prestation, pour une durée de un an, non renouvelable.

Le contrat du lot 2 prendra effet à compter de la mise à disposition du lot 1, pour une durée de un an

Le contrat du lot 3 prendra effet à compter de la date de début de prestation jusqu'au terme du lot 2 et sera activé par l'Apur autant que de besoin.

Cette durée est tacitement renouvelable par période successive de 12 mois quatre fois. Le pouvoir adjudicateur et le titulaire peuvent renoncer au renouvellement par lettre recommandée avec AR moyennant un préavis de trois mois à dater de la date anniversaire du marché du lot 2. La reconduction pourra être formalisée par un avenant au premier contrat.

La durée totale de la mission ne pourra dépasser dix ans.

9. Clause de réexamen

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de recourir à la réalisation de prestations similaires comme prévu à l'article 30-l-7 du décret n°2016-360.

Conformément à l'article 139 décret 2016-360, l'Apur aura la faculté d'envisager une modification du contrat s'il se situe dans l'un ou plusieurs des cas mentionnés dans l'article précité. Il étudiera alors avec le titulaire les clauses de l'avenant.

Il pourra notamment être demandé la création de nouvelles pages, de nouvelles rubriques, de pages avec gestion de base de données (cartothèque, photothèque, ...).

10. Lieu d'exécution du marché

Le marché est amené à être exécuté au siège social de l'Apur, au 17 boulevard Morland à Paris, sauf mention contraire dans le présent cahier des charges. Dans le cas présent, la prestation sera effectuée dans les locaux du prestataire.

Un changement de siège social de l'Apur en cours d'exécution du marché n'affectera en aucun cas le marché en cours dès lors que le nouveau siège social se situe dans Paris intramuros.

11. Dispositions applicables

Les dispositions applicables à la présente consultation sont celles du Cahier des Clauses Administratives Générales¹ Marchés publics de prestations intellectuelles.

12. Conditions d'exécution de la mission

L'APUR fournira au titulaire toutes les indications et instructions nécessaires à la bonne exécution de sa mission, notamment : l'accès au site internet actuel, les éléments de la nouvelle charte graphique en cours de conception (exemples de gabarits de page web). D'autres éléments pourront être précisés lors de réunions de travail.

13. Variantes

Les candidats pourront présenter des variantes.

Modalités de règlement

13.1. Rémunération

Le titulaire fera part à l'Apur, avec son offre de réponse au présent appel à concurrence, du montant de rémunération souhaité pour mener à bien cette mission.

13.2. Modalités de paiement

L'Apur versera au titulaire, sur présentation d'un état récapitulatif établi par lui, les sommes qui lui sont dues par virement au compte ouvert à son nom et dont l'intitulé figure dans sa réponse au présent appel à concurrence.

L'Atelier fera aux services fiscaux les déclarations réglementaires relatives aux sommes versées.

13.3. Adresse de facturation

Toute facture sera envoyée à l'adresse suivante : Apur 17, boulevard Morland – service comptable bureau 14104 - 75181 Paris cedex 04- FRANCE

Présentation des demandes de paiement

¹http://www.economie.gouv.fr/daj/Cahiers-des-Clauses-Administratives-Generales

Chaque facture doit comporter:

- Le nom et l'adresse du titulaire
- Le numéro d'enregistrement du titulaire
- Le nom et l'adresse de l'Apur comme destinataire
- Les numéros intracommunautaires du titulaire et de l'Apur
- La date de facture
- La référence du bon de commande
- La quantité et la désignation titulaire des articles
- Le prix unitaire en euros hors taxes des articles
- Le mode et les termes de paiement

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai d'un mois (date à date) à compter de la date de réception de la facture pour la contester.

13.4. Délais de paiement

Il sera fait application d'un délai de paiement maximum de 45 jours fin de mois à compter de la date de réception par l'Apur de la demande de paiement.

Ce délai pourra exceptionnellement être réduit à 30 jours à réception de la facture et sur service fait pour les auto-entrepreneurs.

En cas d'application d'intérêts moratoires en raison du dépassement de ces délais, le taux d'intérêt légal majoré sera seul applicable.

15. Prix

Les prix sont fermes pour la durée totale de la prestation.

16. Frais et indemnités

La rémunération prévue à l'article 13.1 du présent appel à concurrence est exclusive de toute indemnité ou de tout remboursement de frais au profit du titulaire, qui fait son affaire de l'ensemble des charges et frais auxquels il sera exposé pour l'exécution du présent appel à concurrence.

17. Résiliation

La prestation pourra être résiliée à chaque date anniversaire du contrat du lot 2 par l'une ou l'autre des deux parties sous réserve de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception respectant un préavis de 3 mois.

Dans le cas où le titulaire ne respecterait pas ses obligations contractuelles et sauf cas de force majeure dûment justifiée, l'Apur aura la faculté de résilier de plein droit le marché avec ce titulaire à n'importe quelle période et sans indemnités, après mise en demeure adressée en recommandé avec accusé de réception restée sans effet pendant un délai de quinze (15) jours.

Toute exécution partielle ou totale du lot 1 faite par le titulaire non conforme aux directives de l'Apur définies dans le présent cahier des charges entrainera la résiliation du lot 1. Toute résiliation du lot 1 entrainera automatiquement la non-exécution du lot 2.

18. Loi applicable

La commande de l'Apur est régie par la loi française.

L'Apur est un pouvoir adjudicateur au sens de l'ordonnance 2015-899 de juillet 2015.

Tout différend entre le titulaire et l'Apur relatifs à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et la résiliation du présent marché (ou de l'une quelconque de ces clauses) qui ne pourraient être résolus à l'amiable seront tranchés par les tribunaux compétents de Paris.

19. Critères de choix

Les offres des candidats seront examinées selon les critères suivants par ordre décroissant d'importance :

Critères

Lot 1

Adéquation fonctionnelle entre l'offre proposée et le cahier des charges

Webdesign (grands principes de navigation et principes graphique)

Le prestataire devra justifier de son expérience et aptitude en termes de migration d'un environnement D6 vers le CMS choisi

CMS performant et facile d'utilisation : argumenter le choix du CMS proposé au regard des principaux CMS du marché

Capacité à proposer une solution en restant dans les standards du CMS choisi, tout en apportant des solutions complémentaires et/ou innovantes en réponse aux objectifs fixés dans le cahier des charges

Prix du lot 1

Lot 2

Argumentation, proposition de mise en place de la TMA et accompagnement

Prix du lot 2

Lot 3

Prix par profil d'intervenant

Commun

Phase de négociation

Méthodologie et moyens proposés pour mener à bien la mise à disposition du site (Ressources dédiées au projet, nombre de jours, CV).

Calendrier détaillé de mise en œuvre de la prestation (rétroplanning)

20. Pièces constitutives de l'appel à concurrence

- Le présent cahier des charges ;
- Annexes:
 - Annexe n°1 Résultats sondage pour un nouveau site
 - Annexe n°2 Sitemap site Apur 2016
 - Annexe n°3 carte du site avant après
 - Annexe n°4 éléments pages publications
 - Annexe n°5 éléments pages cartes interactives
 - Annexe n°6 éléments pages actualités
 - Annexe n°7 liste implémentations custom
 - Annexe n°8 Bordereau des prix CC site internet 2017
- CCAG-PI (cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles).

21. Composition de la réponse

La proposition du candidat, rédigée en français, sera constituée des pièces suivantes :

- Formulaire DC 1 complété et signé ²;
- Preuve de la capacité du signataire (Kbis ou statuts) ;
- Formulaire DC 2 complété;
- Mémoire technique des lots 1 et 2;
- Le bordereau de prix (en annexe « Annexe n°8 Bordereau des prix CC site internet 2017 »), accompagné(s) de l'acte d'engagement ATTRI 1 dûment renseignés;
- Le présent cahier des charges signé;
- Un feuillet précisant les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques du contact référent pour cette prestation ;
- Un descriptif de l'ensemble des activités du prestataire ;
- Un retro planning détaillé de la mission ;
- Une liste de références du prestataire ;
- Des maquettes de pages reprenant les contenus actuels du site;
- Les documents annexes que le prestataire jugera utile pour compléter sa proposition ;
- Dans le cas d'une co-contractance ou d'une sous-traitance, de tout ou partie de la prestation, le détail de la répartition des missions doit être précisé.

22. Documents contractuels

Documents contractuels régissant le marché dans l'ordre décroissant de priorité :

- Le présent cahier des clauses particulières (CCP) valant cahier des clauses administratives et cahier des clauses techniques ;
- CCAG-PI (cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles)
- Le bordereau de prix dûment renseigné, daté et signé accompagné de l'acte d'engagement ATTRI 1 signé par le pouvoir adjudicateur ;
- Le mémoire technique du titulaire.

23. Conditions de l'envoi et de remise de l'offre

L'offre devra être :

- Soit adressée sous pli postal en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : Apur, 17 Bd Morland, 75004 Paris.
- Soit déposée directement auprès du secrétariat de la Direction, 17 Bd Morland, Paris 4e, 16ème étage, bureau 16085 (ou à défaut bureau 16087), de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h.
 Dans ce cas, un accusé de réception sera remis en mains propres.
- Toutes les questions pour la remise de l'offre en rapport avec le présent cahier des charges devront être adressées entre le 17 novembre et le 22 décembre 2016.

² http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4

24. Calendrier de mise en œuvre

- Mise en ligne du présent cahier des charges : 17 novembre 2016;
- Date limite de dépôt de l'offre : 2 janvier 2017;
- Semaine du 16 janvier 2017 : entretiens ;
- Notification du choix du prestataire : 6 février 2017;
- Démarrage de la prestation : 20 février 2017;
- Livraison du site : 12 juin 2017 ;

25. Contact

L'Apur fournira toutes les indications et instructions nécessaires à l'élaboration de la proposition. Pour toute question, les personnes intéressées sont invitées à nous contacter par mél : appelsdoffres [at] apur.org

Les réponses aux questions seront portées à connaissance de tous les candidats sur l'extranet ad hoc.

Fait à	, le	
(Signature date et cachet de la pers	•	
•		
Est acceptée la présente offre		
Fait le		

Claude DARGENT, Président